



Mouvement Noir dénonce "le permis de tuer" du ministre Moro

Par [Arthur Stabile](#)

Mondialisation.ca, 06 mars 2019

ponte.org

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Photo : Marcelo Camargo / Agência Brasil. Sergio Moro a envoyé au Congrès le projet signé par le Président le mardi 19 février.

Selon le document envoyé à la Commission interaméricaine des droits humains, le projet de loi anti crime du ministre de la sécurité publique ne résout pas la crise et aggrave le génocide de la jeunesse noire et pauvre du pays. Mouvement noir dénonce "le permis de tuer" du ministre Moro.

Un groupe composé de 39 mouvements sociaux agissant dans le domaine de la sauvegarde des droits de la population noire s'est constitué pour demander à la CIDH (Commission Interaméricaine des Droits Humains) et à l'OEA (Organisation des Etats Américains) de prendre des mesures contre le projet anti crime élaboré par le ministre [1] Sérgio Moro. Responsable de la Justice et de la Sécurité au gouvernement de Jair Bolsonaro (PSL [2]), celui-ci propose des modifications légales pour résoudre la crise actuelle dans le domaine de la sécurité.

Selon le [document envoyé](#) par le groupe, les changements proposés par Moro produiront un résultat inverse à celui que le ministre a annoncé. On estime que ces changements augmenteraient encore davantage les inégalités sociales et aggraveraient le nombre d'emprisonnements et le génocide dont la jeunesse noire et de la périphérie est victime.

L'ensemble de ces propositions anti crime du ministre Sérgio Moro est critiqué par certains spécialistes qui considèrent que ces mesures pourraient offrir une brèche légale permettant aux policiers en service, de tuer, leur donnant une sorte de "permis de tuer". Le document attire également l'attention sur l'orientation de ce projet de loi qui viserait la population noire et pauvre de la périphérie et permettrait aux féminicides de bénéficier de la partie traitant la légitime défense.

Le mouvement noir a détaillé, point par point, les critiques faites à ce projet. Elles vont de l'emprisonnement en deuxième instance [3] - mesure qui "abandonne le droit de présomption d'innocence, ce qui va conduire à la prison un grand nombre de personnes dont le jugement est toujours en cours" - à la "protection supra légale" [4] de policiers qui conduirait à une réduction des investigations concernant la mort de personnes causée par des policiers, ouvrant ainsi la possibilité d'une augmentation de la mortalité provoquée par la police.

« Cet ensemble de mesures anti crime ignore faits, évidences, recherches, études académiques et scientifiques ainsi que toute la mobilisation de la société au tour de ce

thème et propose quelque chose en totale dissonance avec ce qui est discuté et défendu comme solution pour faire face au grave problème de la sécurité publique, tel qu'il est vécu au Brésil. Comment ne pas caractériser de telles initiatives [du gouvernement] comme des attaques délibérées et des violations des droits humains dans notre pays ? »

Le document présente les analyses de ces mesures réalisées par huit spécialistes, dont Paulo Sérgio Pinheiro, ancien ministre du Secrétariat aux droits humains. "Cette proposition présente une exclusion inacceptable de criminalité. Ce projet ne va apporter aucune amélioration de la sécurité publique pour personne". Pour Daniella Meggiolaro, avocate criminaliste et directrice de l'Institut de Défense du Droit de la Défense (IDDD), une fois ces mesures approuvées, "les femmes noires vont être de plus en plus affectées alors qu'elles sont déjà victimes de la violence policière et sont mères de jeunes noirs tués par la police. »

Le mouvement presse le CIDH et notamment les commissaires Antonia Urrejola et Margarette May et le secrétaire général Paulo Abrão de prendre position officiellement. Il demande un suivi international des propositions envoyées au Congrès qui devra apprécier la pertinence de l'application des changements et la création d'un canal de dialogue avec le mouvement noir brésilien. Il demande également à la CIDH d'adopter des mesures qui garantissent les droits de la population noire et, finalement, la réalisation d'audiences permettant au mouvement de présenter ses demandes à la Commission [5].

Liste des mouvements signataires :

Aliança Hip Hop Taquaril - BH
Alma Preta Jornalismo
Amma Psique e Negritude - SP
AMPARAR - Associação de Amigos e Familiares de Presos - SP
Aparelha Luzia - SP
Assessoria Popular Maria Felipa - BH
Bloco Afro Ilú Oba De Min - SP
Casa do Hip Hop do Taquaril - BH
Casa do Meio do Mundo - SP
CEDECA Mônica Paião Trevisan - SP
Ceert - Centro de Estudo das Relações de Trabalho e Desigualdades - SP
Centro de Direitos Humanos de Sapopemba - SP
Coletivo Força Ativa - SP
Coletivo Negro Vozes da UFABC - SP
Comunidade Cultural Quilombaque - SP
Comunidade de Samba Maria Cursi - SP
Comunidade de Samba Pagode na Disciplina Jardim Miriam - SP
CONEN - Coordenação Nacional de Entidades Negras
Cooperifa - SP
Criola - RJ
Cursinho Popular Carolina de Jesus - SP
Desenrola e Não me Enrola
Festival da Mulher Afro-Latina-Americana e Caribenha - Latinidades - DF
Fopir - Fórum Permanente pela Igualdade Racial
Fórum Grita Baixada - RJ
Grupo de Amigos e Familiares de Pessoas em Privação de Liberdade - MG
Grupo Kilombagem - SP
IDEAS - Assessoria Popular - BA

MMN – Marcha de Mulheres Negras – SP
MNU – Movimento Negro Unificado
Movimento Independente MÃES DE MAIO
NCN – Núcleo de Consciência Negra na USP
Pretas em Movimento – BH
Rede de Mulheres Negras de Minas Gerais – MG
Rede de Proteção e Resistência Contra Genocídio – SP
Rede Urbana de Ações Socioculturais- RUAS – DF
Ubuntu Cursinhos – SP
UNEAFFRO BRASIL
UNEGRO – União de Negros pela Igualdade

Article original en portugais : [Movimento negro denuncia internacionalmente ‘licença para matar’ de Moro](#), Ponte, le 22 février 2019.

*Traduction : Roger Guilloux pour [Autres Brésils](#)
Relecture : Marie-Hélène Bernadet*

Notes

[1] Ce ministère englobe ce qui relève en France de la Justice et du ministère de l'intérieur.

[2] Parti Social Libéral auquel est affilié le Président Bolsonaro.

[3] cette instance juridictionnelle ne correspond que partiellement au second degré de juridiction français, ce dernier étant d'un usage beaucoup plus restrictif. Le projet de loi de Moro autoriserait l'emprisonnement après jugement en segunda instância, ce que la loi actuelle ne permet pas.

[4] Cette mesure exonérerait de toute poursuite légale, dans certaines situations (effet de surprise, choc émotionnel, par exemple), les policiers en exercice de leur fonction, ayant blessé ou tué la/ les personnes poursuivies.

[5] Avant d'être présenté et discuté par l'ensemble des élus, un projet de loi est examiné dans chaque chambre, par une commission composée de membres issus des partis de gouvernement et d'opposition.

La source originale de cet article est [ponte.org](#)

Copyright © [Arthur Stabile](#), [ponte.org](#), 2019

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca